

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Projets II	
Code	1AV24	AAV303742F19
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 2	
Crédits ECTS	6	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit les objectifs du module 1AV14 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant-e est ainsi amené-e à acquérir des méthodes de travail plus sûres et plus autonomes.
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement: a) Semaine spéciale: conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine, sous la direction et avec l'assistance d'un-e intervenant-e externe et à partir d'une donnée fournie par lui/elle b) Accrochage et motivations (dans le cadre de l'évaluation semestrielle et de sa préparation): évaluation de l'engagement dans la voie artistique et de la pertinence de l'accrochage des oeuvres.
Modalités d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les notes attribuées.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignants	a) intervenant-e externe b) corps enseignant 1AV

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	2 juillet 2019	par	Stéphane Kropf